

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-89

Séance du jeudi 02 octobre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 septembre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

**Présents :** Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Soazig Quillard.

**Représentée :** Sophie Thomas par Olivier Bridelance ; Michel-Pierre Pécol par Fatima Chomat ; Gilles Apeloig par Soazig Quillard

**Absente :** Elisabeth Martin

**Secrétaire :** Frédéric Froment

(Quorum atteint : 5 présents physiquement sur 9 conseillers en exercice)

**2025-89 : Tarifs du ski nordique pour la saison 2025-2026**

Monsieur le maire rappelle que l'association Nordic Isère -qui regroupe les sites nordiques des massifs de la Chartreuse, de Belledonne, du Vercors, de l'Oisans, du Trièves, de la Matheysine et de la Jarjatte- fixe avec l'ensemble des sites concernés les tarifs chaque année. Il rappelle aussi que les sites ne peuvent plus vendre les cartes nationales et les cartes Isère Drome. Ces cartes sont vendues directement par Nordic France et Nordic Isère sur internet.

Il propose au conseil municipal l'approbation des tarifs suivants pour l'accès aux pistes de fond pour la saison 2025/2026 :

**1) Carte annuelle site adulte - 61 euros**

Cette redevance est réservée aux personnes de plus de 20 ans à la date d'achat.

Cette carte est valable sur les sites nordiques suivants : Chichilianne, Col d'Ornon, Gresse-en-Vercors, Les Signaroux, L'Alpe du Grand Serre, La Jarjatte)

**2) Carte annuelle site jeune - 31 euros**

Cette redevance est réservée aux personnes de 5 à 20 ans inclus à la date d'achat.

Cette carte est valable sur les sites nordiques suivants : Chichilianne, Col d'Ornon, Gresse-en-Vercors, Les Signaroux, L'Alpe du Grand Serre, La Jarjatte)

**3) Redevance 7 jours consécutifs adulte – 45 euros**

Cette redevance est réservée aux personnes de plus de 20 ans à la date d'achat.

Valable sur la commune d'achat 7 jours consécutifs.

**4) Redevance 2 jours consécutifs adulte – 17 euros**

Cette redevance est réservée aux personnes de plus de 20 ans à la date d'achat.

Valable sur la commune d'achat 7 jours consécutifs.

**5) Redevance 7 jours consécutifs jeune – 21 euros**

Cette redevance est réservée aux personnes de 5 à 20 ans inclus à la date d'achat.

Valable sur la commune d'achat 7 jours consécutifs.

**6) Redevance séance unique accès aux pistes de ski de fond Adulte – 9 euros**

Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de plus de 20 ans à la date d'achat.

7) Redevance séance unique accès aux pistes de ski de fond Jeune – 5 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de 5 à 20 ans inclus à la date d'achat

8) Redevance séance unique accès aux pistes de ski de fond Tarif Réduit – 7 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux groupes d'au moins 10 personnes, aux étudiants (de 21 ans et plus) sur présentation de leur carte et aux personnes de plus de 70 ans. Ce titre est également vendu notamment lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de proposer une qualité de piste optimale.

9) Redevance séance fin de journée – 7 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est délivré à partir de 14 heures, le jour indiqué.

10) Redevance scolaire – 2,50 euros

Réservée aux scolaires des départements autres que l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique, cette redevance est valable sur les sites adhérents à Nordic Isère, le jour indiqué.

11) Redevance séance sénior – 5 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de plus de 76 ans à la date d'achat

12) Redevance vendue sur pistes – 17 euros

Cette redevance est réservée aux personnes qui n'ont pas acheté leur titre dans les points de vente officiels.

13) Gratuité

La gratuité est accordée :

- aux enfants de moins de 5 ans.
- aux scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées) du département de l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique.
- aux moniteurs B.E. de ski de fond.
- aux handicapés sur présentation de la carte orange
- aux pisteurs secouristes et conducteurs d'engins de damage salariés sur les sites nordiques de l'Isère.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide de valider cette grille tarifaire

Votants 8 POUR 8 CONTRE 0 Abstention 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 2 octobre 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire